Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/07/2024 - 26677 - 2019 B 00094 - 845 129 774 - ABD RESTAURANT BORDEAUX

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABD RESTAURANT — 276 RUE SAINTE CATHERINE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 33000 BORDEAUX

SIRET : 8 4 5 1 2 9 7 7 4 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles : Fonds commercial*	010	347 263	012	25 643	321 621	327 073
	Immobilisations incorporelles : Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	129 347	030	85 453	43 894	62 515
	Immobilisations financières* (1)	040	20 200	042		20 200	20 200
	Total I (5)	044	**496 810**	048	**111 096**	**385 715**	**409 788**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS : Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	10 761	052		10 761	7 725
	STOCKS : Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) : Clients et comptes rattachés *	068	1 126	070		1 126	5 034
	Créances (2) : Autres * (3)	072	36 158	074		36 158	79 351
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	20 076	086		20 076	22 943
	Charges constatées d'avance *	092	3 180	094		3 180	
	Total II	096	**71 301**	098		**71 301**	**115 052**
	Total général (I + II)	110	**568 111**	112	**111 096**	**457 015**	**524 840**

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES : Capital social ou individuel *	120	20 000	20 000
CAPITAUX PROPRES : Ecarts de réévaluation	124		
CAPITAUX PROPRES : Réserve légale	126	2 000	2 000
CAPITAUX PROPRES : Réserves réglementées*	130		
CAPITAUX PROPRES : Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	66 550	66 550
CAPITAUX PROPRES : Report à nouveau	134		
CAPITAUX PROPRES : Résultat de l'exercice	136	**29 893**	**68 723**
CAPITAUX PROPRES : Subventions d'investissement	137		
CAPITAUX PROPRES : Provisions réglementées	140		
CAPITAUX PROPRES : **Total I**	142	**118 443**	**157 273**
Provisions pour risques et charges : **Total II**	154		
DETTES (4) : Emprunts et dettes assimilées	156	148 411	179 334
DETTES (4) : Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
DETTES (4) : Fournisseurs et comptes rattachés *	166	130 386	95 681
DETTES (4) : Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	39 600	72 439
DETTES (4) : Comptes courants d'associés	173		
DETTES (4) : Autres dettes	175	20 175	20 114
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	**338 572**	**367 567**
Total général (I + II + III)	180	**457 015**	**524 840**

Comptes approuvés par l'AGO du 24/06/2024
Pour copie certifiée conforme
La Gérance,

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	20 200	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

C B F11

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SARL ABD RESTAURANT — Néant ☐*

				Exercice N clos le 31122023 (1)	Exercice N-1 clos le 31122022 (2)	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	1 303 526	1 451 206
	Production vendue services *		217	218	922	1 973
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	14 782	37 431
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	**1 319 229**	**1 490 610**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	430 363	516 600
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(3 037)	(1 283)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	315 277	353 199
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243 58	244	9 035	7 537
	Rémunérations du personnel *			250	316 055	321 631
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	72 748	7 191
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce		255	254	24 073	28 066
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	125 128	165 942
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	**1 289 643**	**1 398 882**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	**29 586**	**91 728**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III) 280	1 179	2 370
	Produits exceptionnels			(IV) 290	6 802	
	Charges financières			(V) 294	1 790	2 382
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI) 300	517	65
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices *			(VII) 306	5 366	22 929
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	**29 893**	**68 723**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	**29 893**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 366	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	330	517	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dimensée de réintégration (a. t. 239 sexies D)		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989			
	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies		138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (..t. 44 octodecies)		992			342
	ZFA NG (44 quaterdecies)		345			
	Investissements et souscriptions outre-mer		344			
	Zone de développement prioritaire (..t. 44 septdecies)		993			
	Zone franche urbaine (44 octies A)		987			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)		127			
	dont divers* — Créance due au report en arrière du déficit		346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655			
	Déduction exceptionnelle-le simulateur de conduite		641			350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		649			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352 35 776	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370 35 776	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

B FI

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABD RESTAURANT**

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	347 263	402		404		406	347 263		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13 267	442		444		446	13 267		
	Installations générales agencements divers	450	59 156	452		454		456	59 156		
	Matériel de transport	460	21 389	462		464		466	21 389		
	Autres immobilisations corporelles	470	35 535	472		474		476	35 535		
Immobilisations financières		480	20 200	482		484		486	20 200		
TOTAL		490	**496 810**	492		494		496	**496 810**		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495	20 190	497	5 453	498		499	25 643
Autres immoblisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	9 092	532	2 506	534		536	11 599
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	21 707	542	6 989	544		546	28 695
	Matériel de transport	550	13 954	552	2 678	554		556	16 631
	Autres immobilisations corporelles	560	22 079	562	6 448	564		566	28 527
TOTAL		570	**87 022**	572	**24 073**	574		576	**111 096**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	**7**	**8**	**9**	**10**

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

B 1 f1)

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SARL ABD RESTAURANT** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres Immob. incorp.	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 — 131 387
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 — 111 983
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABD RESTAURANT — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	12
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 304 447
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	14 623
TOTAL 1	106	**1 319 070**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	159
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	3 414
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**3 573**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	478 411
Variation négative des stocks	145	377
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	227 260
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	1 682
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	125 128
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**832 858**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**489 784**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	489 784

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	1 319 070
Effectifs au sens de la CVAE			023	12
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024	01/01/2023	160	31/12/2023
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

« ABD RESTAURANT BORDEAUX »
Société à Responsabilité Limitée à Associée Unique
Au capital de 20 000,00 Euros
Siège social : 276 Rue Sainte-Catherine
33000 BORDEAUX

R.C.S : BORDEAUX 845 129 774

DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 24 JUIN 2024

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION

L'associée unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice** de **29 892,85** Euros.

L'associée unique décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au compte « **Autres réserves** », pour la somme de **9 054,60** Euros ;
- A titre de **distribution de dividendes**, pour la somme de **20 838,25** Euros, attribuée en totalité à l'associée unique.

Les revenus distribués à titre de dividendes sont mis en paiement ce même jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle les distributions de dividendes intervenues au titre des trois précédents exercices de la société, à savoir :

- Par **procès-verbal des décisions ordinaires annuelles de l'associée unique en date du 30 juin 2023**, statuant sur les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022**, il a été décidé de distribuer la somme de **68 723,03** Euros, attribuée en intégralité à l'associée unique et mise en paiement le même jour.

- Par **procès-verbal des décisions ordinaires annuelles de l'associée unique en date du 30 juin 2022**, statuant sur les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021**, il a été décidé de distribuer la somme de **85 420,96** Euros, attribuée en intégralité à l'associée unique et mise en paiement le même jour.

- Il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le **31/12/2020**.

Pour copie certifiée conforme,

La gérance